

## **Initiatives positives sélectionnées**

# **La situation des ressortissants européens roms qui s'installent dans d'autres États membres**

Novembre 2009

**Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.**

**Un numéro unique gratuit (\*):  
00 800 6 7 8 9 10 11**

(\* Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2010

ISBN-13: 978-92-9192-474-5  
doi: 10.2811/36377

© Communautés européennes, 2010  
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Imprimé en Belgique

Imprimé sur papier blanchi sans chlore

# La situation des ressortissants européens roms qui s'installent dans d'autres États membres

Initiatives positives sélectionnées

Novembre 2009

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ: Le présent rapport a été rédigé sous contrat de service avec la FRA. Les opinions qu'il contient ne reflètent pas nécessairement la position officielle de l'Agence.

# Table des matières

INTRODUCTION .....	6
LES INITIATIVES POSITIVES AU NIVEAU DE L'UNION EUROPEENNE.....	7
La Commission européenne .....	7
LES INITIATIVES POSITIVES AU NIVEAU NATIONAL.....	7
La transposition de la directive de libre circulation .....	7
L'inclusion sociale dans l'éducation.....	8
LES INITIATIVES POSITIVES AU NIVEAU REGIONAL .....	9
Un plan intégré pour les Roms en Catalogne.....	9
LES INITIATIVES POSITIVES AU NIVEAU LOCAL.....	10
Intégration des familles roms à Cesson .....	10
Le logement conventionnel intégré à Pise.....	11
Prévention de la mendicité infantile à Cordoue .....	12
L'engagement avec les autorités locales.....	14
L'APPORT DE LA SOCIETE CIVILE .....	14
Création de Romeurope, le réseau de coalition en faveur des Roms .....	14
Favoriser l'intégration des Roms provenant des pays de l'Europe de l'Est .....	15
« Le droit à l'éducation, le droit à un futur » .....	17
Groupe pour la Gestion de la Vie de Quartier .....	18
PERSPECTIVES.....	18
NOTES.....	20

## Introduction

La circulation des citoyens roms de l'Union européenne a sensiblement changé depuis l'élargissement de l'UE, en 2004 et en 2007. La directive 2004/38/EC relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leur famille de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres (la directive de libre circulation)<sup>1</sup>, entrée en vigueur en avril 2006, a également apporté des changements significatifs quant au contexte de cette circulation. Fondé principalement sur des recherches qualitatives directes menées en **Finlande**, en **France**, en **Italie**, en **Espagne** et au **Royaume-Uni**, ce rapport résume diverses informations concernant quelques initiatives positives visant à favoriser l'inclusion sociale des citoyens roms de l'Union européenne vivant dans d'autres États membres de l'Union.

Ces recherches ont examiné les expériences de citoyens roms de l'Union européenne ayant exercé leur droit à la liberté de circulation et de séjour, et identifie plusieurs initiatives positives pour une inclusion sociale susceptible d'englober les citoyens roms de l'Union européenne vivant dans des États membres autres que les leurs; les initiatives de ce genre s'inscrivent souvent dans le cadre d'une politique plus large sur l'inclusion sociale des Roms. Ces recherches montrent clairement que **la citoyenneté européenne constitue en soi une « bonne pratique »**. Les citoyens roms de l'Union sont à mêmes de circuler plus librement et plus activement qu'à l'époque où ils avaient d'autres statuts – comme celui de réfugié, de travailleur migrant ou de travailleur en situation irrégulière. Néanmoins, ces recherches ont montré que les citoyens de l'Union européenne sont toujours confrontés à l'exclusion sociale, victimes de discrimination et de racisme dans leurs pays d'accueil au sein de l'Union européenne. La nécessité d'établir des pratiques actives pour promouvoir l'inclusion sociale semble bien évidente dans l'ensemble des pays étudiés. Actuellement, il y a un manque pressant de politiques, que ce soit au niveau national, régional ou local, pour promouvoir l'inclusion sociale des citoyens de l'Union européenne, des Roms comme des autres groupes ethniques.

Ces recherches ont identifié des exemples de bonnes pratiques notamment au niveau local, où les autorités compétentes se sont engagées de manière constructive avec les Roms et les Gens du voyage, et/ou les Roms provenant d'autres États membres.

Cette pratique s'avère plutôt efficace, notamment lorsqu'elle conjugue les aspirations et les expériences des Roms avec celles des citoyens des « communautés d'accueil », et lorsque les interventions adoptent une approche holistique visant simultanément des problèmes qui sont étroitement liés, comme l'emploi, le logement, l'éducation, etc.

Les interventions de la part de la société civile se sont toujours montrées plus efficaces dans le cadre d'un partenariat constructif entre les autorités publiques et des ONG. Plus ces partenariats sont actifs — avec le « **fonctionnement décloisonné** » **des divers secteurs et niveaux d'organisation**, soient-ils officiels, bénévoles, communautaires, ou encore gouvernementaux à niveau supranational, nationaux, régional et local — plus il est probable que le plan apportera un service positif, holistique et inclusif aux citoyens roms de l'Union européenne. Ce rapport souligne également que les synergies horizontales et verticales sont fondamentales — aucune de ces interventions ne fonctionne de manière isolée.

Ces recherches indiquent également que les petites initiatives locales peuvent être aussi significatives que celles à grande échelle. Leur engagement est à la portée des familles exerçant leur droit à la libre circulation plutôt qu'à une notion plus abstraite de « Roms », soit-elle abordée de manière positive ou négative. À ce micro-niveau les citoyens et les autorités ont l'occasion de connaître de près et d'entretenir un dialogue avec les familles roms concernées, laissant place à davantage de compassion et de solidarité.

En 2009, la Commission européenne a publié des recommandations précises sur l'application de la Directive sur la libre circulation.<sup>2</sup> **Ce genre de recommandations constitue en soi une bonne pratique**, car la mauvaise application d'une directive a souvent un effet négatif sur les citoyens roms de l'Union européenne.

Il existe plusieurs interventions de circonstance dans tous les États membres pouvant servir de modèle à de futures initiatives, mais qui ne sont que rarement associées à un plan stratégique. Il existe également une prolifération de politiques et de planifications à niveau international et supranational – surtout au rang de l'Union européenne – qui commencent à définir un cadre de référence pour des interventions positives. Ces interventions évoluent parallèlement au réseau d'ONG dont les activités visent aussi à faciliter cette inclusion. Reste la question clé de comprendre comment ces réseaux pourraient et

devraient se conjuguer aux initiatives positives développées « sur le terrain » par les autorités locales et régionales.

## Les initiatives positives au niveau de l'Union européenne

### La Commission européenne

En ce qui concerne la mobilité en termes plus généraux, les actions de l'UE, visant à promouvoir la liberté de circulation et de séjour dans l'Union<sup>3</sup> se concentrent sur les citoyens économiquement actifs. Par exemple, EURES – le portail européen sur la mobilité de l'emploi – offre le moyen de trouver aisément des informations sur les possibilités d'emploi et d'éducation et de formation en Europe.<sup>4</sup> De la même façon, la Commission européenne propose des renseignements fondamentaux et accessibles sur les droits des citoyens, y compris ceux relatifs à la circulation et au séjour, sur son site web dans une section intitulée « L'Europe est à vous », où les citoyens peuvent « apprendre davantage sur les conditions de vie, de travail ou d'étude dans un autre pays de l'UE ». <sup>5</sup> Le portail de la commission européenne « L'Europe est à vous » fournit aux individus ainsi qu'aux entreprises des renseignements pratiques sur leurs droits et sur les opportunités au sein de l'Union. Il met l'accent sur des situations réelles de circulation transfrontalière, par exemple des citoyens européens souhaitant travailler, vivre et étudier dans un autre pays de l'UE, ou bien des entreprises souhaitant s'installer (ou installer une nouvelle succursale) dans un autre pays de l'UE. Ce portail explique de manière très détaillée les droits des citoyens de l'Union européenne, comme le droit de séjourner et de s'installer dans un autre État membre, les prestations d'aide sociale, le droit à l'emploi, les dispositions temporaires sur la libre circulation des travailleurs, la recherche d'emploi, le droit de vote, etc.

## Les initiatives positives au niveau national

### La transposition de la directive de libre circulation

L'article 7 de la directive de libre circulation reconnaît le droit de tout citoyen de séjourner pour une durée supérieure à trois mois sous la condition de « [disposer], pour lui et pour les membres de sa famille, de ressources suffisantes afin de ne pas devenir une charge pour le système d'assistance sociale de l'État membre d'accueil au cours de son séjour, et d'une assurance maladie complète dans l'État membre d'accueil ». Bien que l'application de cette condition est permise plutôt qu'exigée par la directive<sup>6</sup>, les États membres peuvent disposer autrement.

Le gouvernement espagnol, par exemple, a choisi de renoncer entièrement à la mise en œuvre de cette disposition. La directive de libre circulation a été transposée à la loi espagnole par le Décret Royal 240/2007:<sup>7</sup> *Real Decreto sobre entrada, libre circulación y residencia en España de ciudadanos de los Estados miembros de la Unión Europea y de otros Estados parte en el Acuerdo sobre el Espacio Económico Europeo* [Décret royal relatif à l'entrée, la libre circulation et le séjour en Espagne des ressortissants d'autres États membres de l'Union européenne et d'autres états faisant partie de l'accord sur l'EEE].<sup>8</sup> Les autorités espagnoles ont travaillé en consultation avec le *Foro para la Integración Social de los Inmigrantes* [Forum pour l'intégration sociale des immigrants] ainsi que la *Comisión Permanente de la Comisión Laboral Tripartita* [Commission permanente de la commission tripartite du travail] et la *Comisión Interministerial de la Extranjería* [Commission interministérielle sur les étrangers] et a enlevé toute référence à la « **suffisance des ressources** » :

« L'un des aspects les plus importants est que la législation espagnole [...] établit un droit au séjour inconditionnel pour les citoyens de l'Union. Bien que l'obligation de s'inscrire existe, les citoyens de l'Union ont uniquement à justifier de leur identité et de leur nationalité. Aucune autre condition (avoir un emploi, être travailleur autonome, être économiquement indépendant, ou être étudiant) n'est requise. En outre, les membres de la famille,

quelle que soit leur nationalité, n'ont qu'à prouver le lien de parenté ou la relation de dépendance pour obtenir leur droit de séjour en tirant profit de celui du citoyen de l'Union. En conséquence, celui-ci n'est pas obligé de prouver qu'il dispose de ressources suffisantes pour lui ni les membres de sa famille, ou qu'il n'est pas susceptible de devenir une charge considérable pour le système d'assistance sociale en Espagne. Les seuls arguments pouvant restreindre la liberté de circulation sont la politique publique, la sécurité publique et la santé publique ».<sup>9</sup>

En termes réels, cette approche facilite largement l'inclusion sociale des citoyens de l'Union européenne (y compris les Roms).

## L'inclusion sociale dans l'éducation

La directive sur les inscriptions aux établissements scolaires de 2009 du Royaume-Uni prend en charge l'éducation des ressortissants de l'Espace Économique Européen (EEE) présents au Royaume-Uni « pour travailler ou pour certaines autres fins économiques »<sup>10</sup>. Les pratiques multiculturelles et antiracistes, ancrées dans le système de l'éducation du Royaume-Uni, concourent à assurer une éducation positive et inclusive aux enfants roms. Les facteurs pertinents sont nombreux. L'égalité raciale, l'antiracisme et le multiculturalisme sont des thèmes couramment traités, ce qui signifie que le traitement et le respect de la différence occupent déjà une place centrale dans les pratiques éducatives. Cette réalité suggère donc que pour l'inclusion d'un nouveau groupe ethnique minoritaire, il est tout juste question d'adapter les procédures habituelles. Cette nouvelle expérience d'inclusion sociale dans l'éducation a souvent été un aspect déterminant dans la vie des citoyens roms de l'Union européenne qui exercent leur droit à la liberté de circulation et de séjour: « Pour nous, sentir qu'on appartient à la communauté locale, participer à la vie sociale et publique, pouvoir offrir un vrai avenir à nos enfants, qui peuvent être inclus dans l'enseignement ordinaire, l'emporte de loin sur les points négatifs associés au processus de commencer une nouvelle vie à l'étranger. »<sup>11</sup>

Il existe de nombreuses stratégies éducatives nationales servant de modèles fonctionnels de « bonnes pratiques », orientées sur la problématique des « Gitans/Gens du voyage/Roms ». Il y a tout d'abord une politique globale d'inclusion sociale comme l'indique le ministère de l'Éducation britannique (*Department for Children, Schools and Families*) dans sa publication « *The Inclusion of Gypsy, Roma and Traveller Children and Young*

*People* » (L'Inclusion des enfants et adolescents gitans, roms et nomades). Ce dernier affirme audacieusement :

« Depuis bien trop longtemps, la société refuse d'accepter les personnes provenant de ces communautés. Ceci a eu pour résultat une méfiance croissante de l'autorité ainsi que maintes générations n'ayant pas reçu une éducation adéquate. Pouvez-vous concevoir à quel point il est difficile pour un enfant d'apprendre quand il vit dans la crainte permanente d'être montré du doigt parce qu'il est 'Gitan', 'Rom' ou 'Nomade'? Il nous faut créer un environnement éducatif d'inclusion pour tous nos enfants. Toutes les cultures devraient être comprises et respectées. Les enfants provenant de communautés gitanes, roms ou nomades devraient se sentir estimés et en sécurité au sein de nos écoles et les parents et les élèves seront ainsi fiers de pouvoir s'y identifier. De nos jours, les écoles ont le devoir de promouvoir la cohésion des communautés, et ce problème mérite toute leur attention. Nous savons que les enfants provenant de communautés gitanes, roms et nomades ont la possibilité de réussir comme tout autre enfant. Plusieurs de nos collègues proviennent de ces communautés. Il est crucial que les autorités locales et les établissements scolaires s'engagent de manière efficace avec les parents et les enfants de ces communautés. Il nous faut sensibiliser et encourager les autorités locales, les écoles, les parents et les élèves à produire le changement progressif nécessaire. Cette recommandation se propose d'offrir aux autorités locales et aux établissements scolaires des solutions pratiques pour l'inclusion des enfants et adolescents provenant de familles gitanes, roms et nomades. Une connaissance de l'histoire, de la culture et des langues des communautés gitanes, roms et nomades est primordiale. À ce jour, l'expérience nous montre qu'une inclusion subtile dans le programme d'enseignement et la mise à disposition de ressources pour les élèves, peuvent contribuer à supprimer les barrières. La pratique efficace consiste à ce que l'identité de l'élève soit reconnue. Les enfants et adolescents se sentent intégrés, habilités et motivés, ce qui a pour résultat une fréquentation accrue et un meilleur rendement scolaire. »<sup>12</sup>

Le recensement d'élèves mené au Royaume-Uni reconnaît crucialement la catégorie de « Gitan/Rom » :

« Gitan/Rom – Cette catégorie inclut les élèves s'identifiant en tant que Gitans et/ou Tziganes (Romani) ; Les Gens du Voyage et/ou Nomades Traditionnels ; Romanichels ou Gitans romanichels;



Gitans gallois/*Kaale* et/ou Gens du Voyage/Gitans écossais, ou simplement dit, Roms. Elle comprend tous les enfants d'origine ethnique gitane/rom, sans distinction de leur type de logement (qu'ils soient nomades, semi-nomades ou vivant dans un logement permanent) ».13

L'identification des enfants roms et le suivi de leurs progrès sont donc considérés comme un élément-clé de leur intégration. Cette politique fonctionne parallèlement à un train de mesures complémentaires. Celui-ci comprend des interventions spécialement conçues pour aborder le problème du niveau de vie de ce groupe d'enfants. Par exemple, un rapport publié par le ministère de l'Éducation britannique intitulé « Un meilleur succès pour les élèves de familles gitanes, roms et nomades » (*Raising the achievements of Gypsy, Roma and Traveller pupils*), apporte une contribution significative et stratégique à cet égard.14

Par ailleurs, au **Royaume-Uni** les autorités locales sont responsables d'assurer le service d'éducation et chacune d'entre elles bénéficie d'une autonomie considérable en termes de mise en application de la politique nationale. Dans ce contexte, il existe toutefois des modèles types pour l'enseignement des « Gitans/Roms/nomades » qui favorisent l'éducation des enfants citoyens de l'Union européenne. Dans le cadre structurel des *Children's Services* (services à l'enfance),15 les principaux services des autorités locales qui travaillent avec les Roms sont les « *Traveller Education Services* (TES) »16 (Services d'éducation aux gens du voyage) et le « *Ethnic Minority Achievement Service* (EMAS) » (Service pour l'accomplissement des minorités ethniques). Ces deux services travaillent avec les enfants roms citoyens de l'Union européenne et en coopération avec d'autres agences comme les services sociaux et les agences locales de santé.17

Moyennant l'engagement des services TES et EMAS, les représentants des services d'éducation jouent un rôle primordial en assurant la liaison avec les autres membres des familles, tels que les parents, les enfants adultes, les enfants de moins de cinq ans, ainsi que les enfants en âge scolaire non scolarisés. Les représentants des services TES et EMAS ont contribué de manière significative pour obtenir des informations sur les familles roms de l'UE et à faciliter le contact avec les Roms interrogés, tout comme les représentants des ONG locales.

Ceci est possible car les autorités locales sont en mesure de suivre l'évolution de la distribution des ethnicités des élèves dans le cadre du *Pupil Level Annual School Census* (PLASC, « Recensement

annuel de la fréquentation scolaire »).18 Le PLASC, fondé en janvier 2003, recueille des données sur des catégories normalisées d'ethnicité, qui comprennent les Gitans/Roms et les Gens du voyage d'origine irlandaise. Les établissements sont obligés d'évaluer les répercussions de leurs politiques sur l'inclusion de ces groupes.

Les prestations d'éducation apportées aux enfants citoyens de l'UE au **Royaume-Uni** servent de modèle au niveau des États membres de « bonne pratique » fondée sur un engagement envers l'inclusion sociale. La présence de politiques globales de multiculturalisme et d'antiracisme, ainsi que de politiques spécifiques en faveur des « Gitans/Roms/Gens du Voyage », favorise le développement d'un service d'éducation qui assure l'intégration et l'inclusion des citoyens roms de l'Union européenne.

## Les initiatives positives au niveau régional

### Un plan intégré pour les Roms en Catalogne

L'**Espagne** est un exemple-clé de planification stratégique gouvernementale au niveau régional pour gérer la situation des ressortissants roms des autres États membres étudiés. Officiellement, l'État espagnol dispose d'un instrument de politique globale, le *Programa de Desarrollo del Pueblo Gitano* (« Programme de développement du peuple gitan »), qui établit le cadre de référence pour promouvoir l'inclusion des Roms. Ce dernier n'a eu aucune répercussion sur les citoyens roms de l'Union européenne provenant d'autres États membres. Par contre, au niveau du gouvernement régional, le *Pla Integral del Poble Gitano a Catalunya*, « plan intégré en faveur des Roms en Catalogne » ou « Plan catalan »19, a été jugé comme un modèle de bonne pratique du point de vue de la planification stratégique pour l'intégration des Roms de la part d'un gouvernement régional,20 ayant visé en particulier les ressortissants roms d'autres États membres résidant en Catalogne.

Le Plan catalan est le seul de tous les pays étudiés à incorporer explicitement les intérêts des ressortissants roms d'autres États membres à la politique stratégique du gouvernement régional sur les Roms. Le premier *Pla integral del poble gitano a Catalunya 2005-2008* [Plan intégré en faveur des Roms en Catalogne 2005-2008] a abordé notamment la situation de la « population rom arrivant en Catalogne en provenance de l'Europe de l'Est ». Ce plan portait une attention particulière sur les ressortissants roms d'autres États de l'Union européenne, ce qui, en soi, est déjà une bonne pratique.<sup>21</sup> Le nouveau Plan catalan renchérit sur ce travail. Le gouvernement a également approuvé l'allocation d'environ 3,5 millions d'euros par an pour sa mise en œuvre. Cette intervention développe le travail actuel réalisé avec les citoyens roms de l'Union européenne et sert de modèle important pour les autres gouvernements régionaux et nationaux.

Ce nouveau plan aborde explicitement le problème de la « population Rom provenant des pays de l'Europe de l'Est » à travers quatre initiatives différentes. En outre, il établit en termes clairs la responsabilité et la participation du gouvernement pour chacune des initiatives suivantes :

- **Initiative 6** : Établir un circuit pour réorienter les situations d'urgence concernant l'arrivée de Roms d'autres pays de l'Europe de l'Est. Mise en place de ce circuit.

Responsabilité : Ministère catalan de l'Action sociale et de la Citoyenneté – Secrétariat de l'immigration

- **Initiative 13**: Coordonner le Comité interdépartemental qui travaille avec les Roms provenant des pays de l'Europe de l'Est.

Responsabilité : Ministère catalan de Gouvernance et des Administrations publiques – Secrétariat de l'Action citoyenne

- **Initiative 37**: Assurer la formation nécessaire pour pouvoir rentrer en contact avec les collectifs des Roms récemment arrivés des pays de l'Europe de l'Est (formation des professionnels).

Responsabilité : Ministère catalan de l'Action sociale et de la Citoyenneté – Secrétariat de l'immigration

- **Initiative 39 2.2** : Favoriser le rendement scolaire des étudiants roms provenant des pays de l'Europe de l'Est. Assurer la scolarisation des enfants roms provenant des pays de l'Europe de l'Est.

Responsabilité : Ministère catalan de l'Éducation.<sup>22</sup>

Bien qu'il soit trop tôt pour évaluer la pratique associée au nouveau Plan catalan, le principe d'inclure et de viser les citoyens roms de l'Union européenne dans le cadre de mesures plus globales d'inclusion sociale est primordial. Il est clair qu'une planification stratégique de ce genre est nécessaire dans tous les pays de l'Union européenne en réponse à la libre circulation. En **Espagne**, notamment en Catalogne, cette approche crée une cohérence positive avec les initiatives pratiques des organisations de la société civile considérablement financées par le gouvernement et l'Union européenne. La leçon à tirer est que s'il existe des mesures globales pour l'intégration des Roms du pays en question, il y a de fortes chances pour que ceux des autres États membres puissent eux aussi en bénéficier. Dans ce cadre plus global de l'inclusion des Roms provenant d'autres États membres, le Plan catalan représente le meilleur exemple de bonne pratique au niveau régional.

## Les initiatives positives au niveau local

### Intégration des familles roms à Cesson

La **France** fournit un modèle pratique d'initiative positive mise en œuvre par une petite municipalité pour intégrer plusieurs familles de ressortissants roms d'autres pays de l'Union européenne. En octobre 2008, le tribunal de Melun a ordonné l'éviction de quinze familles roms qui occupaient depuis quelques années le terrain d'accueil des gens du voyage. La ville de Cesson a ensuite décidé de soutenir quatre familles composées d'un total de 25 personnes sur son territoire, en donnant priorité à celles qui avaient des enfants scolarisés dans la commune. La ville de Cesson a placé ces familles sur un nouveau site et a mis en œuvre un programme pour leur insertion sociale.<sup>23</sup>

L'intention de la ville de Cesson derrière cette initiative était de sensibiliser ses citoyens sur le fait qu'il est tout à fait possible d'intégrer des familles étrangères. Le maire aurait déclaré :

[...] nous ne pouvons limiter les bénéfices de notre élan solidaire aux habitants traditionnels de Cesson. La ville ne peut pas rester indifférente face à la détresse de ceux qui viennent d'ailleurs, comme si nous n'étions pas concernés par ce qu'il se passe

dans le reste du monde. Dans ce contexte de solidarité, la mairie soutient ces familles dans leur recherche d'emploi, dans la régularisation des papiers, dans la recherche de logement et dans la scolarisation des enfants'.<sup>24</sup>

Le lancement des projets concernant ces familles a été déclenché suite à la signature d'un contrat définissant le rôle et les obligations de toutes les parties intéressées pour mener à bien l'initiative. Il a été signé le 14 novembre 2008 en présence des familles, de la coalition d'organisations civiles « Romeurope »<sup>25</sup> et des représentants des autorités locales. D'après le premier adjoint du maire, « ce contrat était plutôt destiné à rassurer les habitants de Cesson qu'à définir notre travail avec les familles roms. Nous connaissions ces familles depuis des mois ; nous n'étions pas inquiets sur leur capacité à respecter leurs engagements ». <sup>26</sup>

Les familles, les autorités locales et les organisations non gouvernementales concernées semblaient satisfaites des résultats de l'initiative. Pendant des années, les familles avaient été confrontées à des conditions extrêmes d'instabilité et d'insécurité ; elles sont maintenant logées dans une habitation stable, possèdent un emploi officiel et les enfants sont scolarisés. L'expérience a également démontré à certains habitants défiants de Cesson que le fait d'accueillir des familles étrangères n'occasionnait pas de difficultés particulières. Leur présence dans la ville ne fait plus aucun débat.<sup>27</sup>

Le 10 juin 2009, les autorités locales de Cesson ont organisé une conférence de presse pour évaluer l'intégration sociale des familles roms et faire le point sur le contrat signé en novembre 2008. Les employés, les professeurs et les membres de l'ONG Romeurope ont également participé à la conférence, au cours de laquelle le maire a constaté : « *À l'heure où certains préfèrent expulser les immigrants sans papiers que de les intégrer, nous démontrons que le fait d'accueillir des familles roms, qui vivaient généralement jusque là dans des conditions d'insécurité, n'est pas un problème quand la volonté politique existe* ». <sup>28</sup>

## Le logement conventionnel intégré à Pise

Depuis 2002, la municipalité de Pise en Italie, organise le programme *Città sottili* [villes minces] en coopération avec le service de santé publique local *Unità Sanitaria Locale* [Unité sanitaire locale - USL] et plusieurs organisations non gouvernementales. Le programme est mis en œuvre par l'USL et financé

par la région de Toscane.<sup>29</sup> L'objectif global du programme est de « construire les chemins de l'intégration sociale pour les personnes en situation d'exclusion sociale extrême vivant dans des conditions de logement fortement insuffisantes ». <sup>30</sup> Le programme comprend « l'élaboration, avec les communautés roms vivant dans la commune, d'un programme pour le développement participatif d'un chemin de médiation visant à la fermeture des campements et la possibilité d'une inclusion sociale ». <sup>31</sup> Les activités comptent sur le soutien de trois médiateurs roms et des réunions sont organisées régulièrement entre les autorités locales, les ONG et la communauté Rom pour mettre au point leurs besoins sur le plan social ainsi que pour évaluer les résultats. Le programme vise environ 450 Roms d'ex-Yougoslavie et environ 40 Roms roumains, et se concentre sur l'engagement direct des familles roms se montrant plus entrepreneuriales en participant à des activités pour améliorer leurs conditions.

Le programme inclut des activités pour assister des familles roms vivant dans des « camps nomades » dans une situation de ségrégation hors normes, pour identifier des solutions d'hébergement dans un logement conventionnel intégré. Les familles sont assistées pour quitter les camps nomades et aménager dans un logement conventionnel à travers l'allocation d'un logement, de l'engagement des familles, des services sociaux et des propriétaires dans le cadre d'un « contrat social » conçu pour obtenir l'autonomie de la famille, une assistance dans l'élaboration du budget pour les frais du loyer et des services publics, ainsi que la fourniture et l'évaluation d'un plan personnalisé dans le cadre du programme.

À travers ce programme, les familles roms ont été assistées pour accéder au logement grâce à des contrats de locations entre les propriétaires et des associations de logement, partenaires du programme, qui sous-louent les habitations aux familles roms. Il s'agit d'un accès aux logements sociaux et à des logements privés dont la totalité des frais sont pris en charge par les familles roms soutenues par les activités de médiation du programme.

Entre 2002 et 2007, quelque 400 roms, y compris des Roms roumains, ont été assistés pour quitter leur camp nomade. Quatre camps nomades ont été définitivement fermés et leurs habitants intégrés dans un logement conventionnel. Les familles habitent soit dans des centres d'accueil, soit dans des habitations louées. Environ 200 enfants ont

également commencé à fréquenter l'école régulièrement.<sup>32</sup>

Néanmoins, la mise en œuvre du projet n'a pas été sans problèmes ni difficultés. Par exemple, il semblerait que par moments, les roms bénéficiaires avaient perçu les activités préliminaires de recensement et de mise au point comme un moyen de contrôle sur leur vie.<sup>33</sup> Par ailleurs, parmi les bénéficiaires seuls ceux qui avaient été identifiés lors de la phase initiale de recensement et de mise au point étaient inclus ; les personnes arrivées en **Italie** par la suite ont souvent été exclues du programme. Pour finir, plusieurs allégations ont été reportées par les médias indiquant que les fonds de ce programme avaient été utilisés par les autorités locales pour rapatrier des roms en Roumanie à condition de « renoncer » à leur droit de libre circulation et de ne pas retourner en Italie pendant une période déterminée.<sup>34</sup>

Toutefois, ce programme peut être considéré innovateur pour l'**Italie** dans ses efforts manifestes de dépasser la notion de « camps nomades équipés » comme solution de logement pour les Roms. Comme l'a souligné un fonctionnaire de l'USL 5 à Pise : « *Le projet s'inscrit dans la logique de l'élimination des « camps Roms » en tant que concept urbain et social [...] nous avons voulu éviter de créer un nouveau camp nomade qui n'aurait fait que renouveler le même problème. Nous estimons que les camps nomades ne font qu'attirer les problèmes, comme les mouches sur un pot de miel. Nous avons essayé de surmonter cette pratique et de suivre le chemin de l'intégration. En effet, les informations dont nous disposons montrent que ces personnes peuvent trouver un logement et scolariser leurs enfants* ». <sup>35</sup> Selon l'ONG *Africa Insieme* : « *[Le résultat positif] est que des centaines de personnes ont été incluses dans le programme et vivent actuellement dans une maison. Bien que cette mesure ne concerne pas tout le monde, nous considérons qu'il est important que plusieurs personnes aient participé au programme et que plusieurs camps aient été éliminés* ». <sup>36</sup>

Un autre élément d'innovation est l'approche intégrée des différents acteurs institutionnels concernés (municipal, provincial et régional), des ONG et de la communauté rom dans la mise en œuvre d'interventions systémiques. En s'associant, les organisations participantes ont pu gérer de manière coordonnée les problèmes auxquels les Roms étaient confrontés en matière de recherche d'emploi, de logement, de scolarisation et d'assistance médicale. Il est important de souligner que la mise en œuvre se conjugue avec des projets

d'autres ONG qui fournissent des services de médiation sociale, une assistance à l'emploi ainsi que des programmes de scolarisation pour les enfants roms.<sup>37</sup>

Cette initiative offre une leçon importante pour les futures interventions, cependant sa transférabilité dépendra de l'aptitude à construire des associations solides et efficaces entre les différents secteurs et à tous les niveaux du gouvernement. Cela requiert la création de réseaux et un véritable engagement des institutions pouvant traiter de manière systémique et complexe la nature multidimensionnelle des problèmes rencontrés par les Roms dans leur efforts d'accéder au logement, à l'emploi, à l'éducation et à l'assistance médicale.

## Prévention de la mendicité infantile à Cordoue

Il existe en **Espagne** plusieurs initiatives gérées au niveau des autorités locales. À Cordoue, la municipalité mène un projet d'intervention sociale pour prévenir la mendicité infantile, *Proyecto de Intervención Social de la Calle para la atención y prevención de la Mendicidad Infantil* [Projet d'Intervention Sociale de la Rue pour l'Attention et la Prévention de la Mendicité Infantile].<sup>38</sup> Ce projet consiste à contacter, informer et sensibiliser les mères roms, en offrant une assistance sociale et un service de garderie où les mères peuvent laisser leurs enfants sous la surveillance de professionnels pendant qu'elles vont mendier.

Compte tenu de l'attention portée sur les enfants roms et la mendicité qui influence en grande partie la réponse concernant la présence de ressortissants européens roms dans d'autres États membre, il est essentiel de souligner l'aspect innovateur de cette intervention. Ce projet fournit un modèle efficace et non coercitif pour gérer le problème, fondé sur un engagement pour l'insertion sociale.

Comme le signale un fonctionnaire local, « *nous avons remarqué que beaucoup de femmes roms allaient mendier accompagnées de leurs enfants en bas âge. Tandis que dans d'autres communes ce problème a été administré par le biais d'arrêtés municipaux interdisant la mendicité, nous avons essayé ici de proposer une alternative [...] l'idée est que d'ici [les enfants] passent à une crèche conventionnelle. L'année dernière, sept enfants ont été transférés [à des crèches intégrales]* ». <sup>39</sup>

À partir de l'année 2004, les interventions municipales d'assistance sociale ont commencé à

faciliter l'accès à l'assistance sociale dans des campements informels et aux alentours. Quelques familles ont bénéficié d'un logement provisoire dans un refuge pendant les négociations sur les alternatives de futures interventions dans le groupe de circonstance formé au sein du conseil de l'immigration. Dû au manque de consensus pour une intervention complète, la municipalité s'est vue dans l'obligation de mettre en œuvre une action immédiate pour régler la situation des personnes les plus vulnérables du groupe, à savoir les femmes et les enfants. L'objectif de cette intervention est de prévenir la mendicité infantile et de fournir un espace approprié pour la garde et l'éducation des enfants.

Il y avait plusieurs objectifs interconnectés : repérer les femmes pratiquant la mendicité avec leurs enfants dans la rue ; prévenir la mendicité infantile et placer les enfants dans des installations adéquates pour encourager l'inclusion sociale ; renforcer les compétences des mères roms en matière de garde d'enfants ; fournir des informations et des conseils à propos de l'assistance sociale et faciliter l'accès aux services publics ; mais aussi garantir l'accès aux services de soins médicaux et surveiller de manière régulière la santé des enfants.

Le groupe ciblé était composé de femmes immigrantes avec des enfants ou en état de grossesse avancée provenant de pays de l'Europe de l'Est et se trouvant en situation de vulnérabilité sociale, sans logement adéquat ni les moyens de changer cette situation. En pratique, les bénéficiaires de cette intervention étaient des mères roms roumaines et leurs enfants. La ville de Cordoue a commencé en décembre 2005 la mise en œuvre de ce projet, qui se poursuit aujourd'hui.

Les principales activités de ce projet comprennent :

- La création d'une unité de travail de rue, composée d'un médiateur interculturel et d'un interprète, en vue de déceler les situations de risques sociaux et de fournir des informations et une assistance initiales aux femmes roms pratiquant la mendicité ;
- La création d'un centre de jour pour les enfants âgés de 0 à 3 ans comme service-relais pour encourager l'intégration dans les crèches publiques. Le centre de jour subvient aux besoins essentiels des enfants et travaille également avec les mères sur la question de la garde des enfants par le biais d'ateliers prévus à cet effet ; et

- La gestion d'un service téléphonique pour informer les autorités municipales sur les cas de mendicité infantile.

Ces activités sont complétées par d'autres activités d'assistance comme celle d'orienter la communauté rom vers les centres d'assistance sociale ; de fournir des informations et de les sensibiliser sur les facteurs de risques de la mendicité en compagnie des enfants, de gérer l'approvisionnement des cartes de santé et de fournir une assistance concernant les visites médicales, les entretiens de travail et la recherche de logement.

Le projet coordonne son intervention avec des services sociaux communautaires et la police locale, mais aussi avec des ONG, en se concentrant sur les mesures positives.

Les résultats les plus significatifs du projet, comprennent :

- Une importante diminution de l'ordre de 85% du nombre d'enfants impliqués dans la mendicité. Le nombre de femmes pratiquant la mendicité a également diminué, mais dans une moindre mesure.
- L'assistance régulière des enfants dans le Servicio de Estancia Diurna Infantil (Service municipal de Centre de jour). En 2008, la crèche comptait 36 enfants et le projet accompagnait environ 30 mères. L'évolution des enfants ayant fréquenté la crèche régulièrement a été très positive en ce qui concerne leur maîtrise de la langue et en matière de santé.
- La participation active des femmes aux ateliers socio-éducatifs, où des questions telles que les aptitudes sociales, la garde d'enfants, la santé sexuelle, l'hygiène, l'accès à l'emploi, etc. ont été traitées.
- Le renforcement de la prévention primaire, notamment en matière de santé sexuelle et génésique qui a mené à une augmentation du nombre de femmes ayant recours à des moyens contraceptifs.
- L'assistance aux mères roms pour obtenir une carte de santé. En 2008, 64 cartes de santé ont été émises.

D'après les informations recueillies, la population majoritaire a répondu de manière positive. La participation et l'engagement de certaines familles roms qui à l'origine étaient méfiantes est également remarquable. Certaines familles ayant atteint l'objectif avec succès ont été nommées pour

participer au *Programa de Atención a Familias Extranjeras en Situación de Vulnerabilidad Social* (Programme d'attention aux familles en situation de vulnérabilité sociale); les fameux *Pisos Puente* (appartements ponts) gérés conjointement par la municipalité et la *Fundación Secretariado Gitano* (Fondation du secrétariat gitan).

## L'engagement avec les autorités locales

Comme il a été mis en évidence dans les recherches effectuées pour ce rapport, les ressortissants roms d'autres États membres ne sont pas portés à s'engager avec les autorités locales, notamment avec les représentants politiques.

En France, *Romeurope*, la coalition nationale des ONG en faveur des droits des Roms, a organisé en septembre 2008 un entretien avec les représentants des autorités locales récemment élus à tous les niveaux, dans le but de les sensibiliser sur la situation des ressortissants roms d'autres États membres, et de s'assurer de leur soutien dans l'élaboration de politiques pour renforcer leur situation. Suite à cet entretien, les élus locaux ont signé la déclaration suivante :

'Nous, élu-e-s, [...] avons été à des niveaux divers, confrontés au défi que représente l'installation de Roms d'Europe de l'Est sur nos territoires. Face à la détresse humaine vécue par les Roms nous refusons l'inaction et l'indifférence [...] Citoyens de l'Union européenne et pourtant privés du droit au travail par l'instauration en France de dispositions liées au régime transitoire, les Roms Bulgares et Roumains ne peuvent pas s'intégrer par le travail. Cette situation, contraire à l'idée européenne, est génératrice d'injustices mais alimente également l'irrégularité de leur présence en France et, par voie de conséquence, leur misère [...] .. nous demandons à l'Etat la fin du régime transitoire qui prive les Roumains et Bulgares de l'accès au travail et fait d'eux des européens de seconde zone !.<sup>40</sup>

Ce modèle est inspiré par le principe que l'échange intracommunautaire d'informations et d'expériences est beaucoup plus crédible et fructueux. Romeurope a soutenu cette initiative en recueillant environ 150 signatures d'élus locaux pour la déclaration. Celle-ci fournit une importante plateforme pour les interventions positives.<sup>41</sup>

En plus de ces entretiens, qui se poursuivent, entre les élus, une initiative de suivi à vu le jour. L'Association des Maires de Grandes Villes de

France (AMGVF) a établi un groupe de travail sur les Roms de façon à coordonner les approches et les interventions dans les différentes villes.<sup>42</sup> Ce comité de coordination s'est déjà réuni trois fois et a nommé un secrétaire basé à la municipalité de Montreuil.

## L'apport de la société civile

Sous forme de préface à cette présentation sur la pratique de la société civile, on ne manquera pas de remarquer que les recherches ont mis l'accent sur le fait qu'une grande partie du travail de soutien et d'inclusion avec les ressortissants Roms est mené par des citoyens individuels, plutôt que par des organisations. Dans ce sens, la responsabilité et la solidarité civiques devraient être reconnues comme des bonnes pratiques significatives : même quand les États membres ou les ONG ne s'engagent pas à soutenir les bonnes pratiques en faveur de l'inclusion des Roms, beaucoup de citoyens européens le font par eux-mêmes. Dans les cas où des ONG sont impliquées dans le soutien des ressortissants roms européens, cela est souvent motivé par une solidarité politique, ce qui devrait également être reconnu comme une « bonne pratique ».

## Création de Romeurope, le réseau de coalition en faveur des Roms

L'un des meilleurs exemples en France est la création du réseau d'ONG « *Collectif national Droits de l'Homme Romeurope* ».<sup>43</sup> Romeurope est une coalition informelle d'organisations pour les droits de l'homme, les gens du voyage et les Roms, fondée à Paris en octobre 2000 dans le but de renforcer l'accès aux droits fondamentaux parmi les immigrants Roms sur le territoire français et de lutter contre les discriminations et les violations des droits de l'homme subies par certains membres de cette communauté. Romeurope fonctionne comme un réseau de comités de soutien nationaux et locaux et possède trois rôles principaux :

- Premièrement, un rôle d'observatoire – en servant d'organisme de surveillance sur les violations des droits de l'homme
- Deuxièmement, un rôle informatif – en partageant les expériences et les connaissances, en distribuant les informations parmi les membres, en produisant les instruments pour les

volontaires, les professionnels et toutes les personnes concernées

- Troisièmement, un rôle de plaidoyer – en relevant le défi des restrictions à l'emploi des travailleurs roumains et bulgares, et en militant pour l'égalité de traitement de tous les citoyens de l'Union européenne.

Bien que Romeurope soutienne et facilite principalement le travail de ses membres, elle organise aussi un grand nombre d'activités, telles que des investigations sur les expulsions et les rapatriements, en recueillant des témoignages par le biais de son réseau ; en faisant pression sur le ministère de l'immigration moyennant l'envoi de pétitions accompagnées des témoignages et de signatures recueillies et en développant avec la collaboration de l'organisation *Gisti*<sup>44</sup> un réseau d'avocats pour contester les expulsions ou les rapatriements des ressortissants roms européens.

Romeurope estime qu'en pratique, le droit de séjourner en France dépend du droit de travailler et étant donné que le droit de travailler est encore restreint, les conditions des ressortissants roms bulgares et roumains n'ont pas beaucoup changé depuis l'acquisition de la citoyenneté européenne. D'ailleurs, pour certains d'entre eux la situation est devenue plus compliquée. Comme un responsable de Romeurope l'a fait remarquer, « *Avant 2007, les Roms roumains et bulgares étaient considérés comme des 'étrangers'. Quand ils souhaitaient s'installer en France, ils faisaient une demande de résidence. Il y avait une procédure et ils la suivaient. En termes pratiques, les Roms savaient ce qu'il fallait faire pour rester en France, tout comme dans d'autres pays. Depuis l'adhésion de [la Bulgarie et la Roumanie] à l'Union européenne et de la Directive européenne sur la liberté de circulation, depuis 2007 ce permis de résidence n'est plus obligatoire. Par conséquent, pour la Préfecture cela équivaut très souvent à interpréter qu'ils [les Roms] n'ont pas le droit de demander un permis de résidence. Dans ce contexte, les ressortissants roms de l'Union européenne n'ont aucun moyen de faire appel. Actuellement, leur seul moyen d'accès à la société française est par le biais du travail, ce qui n'est pas évident compte tenu des restrictions pour les roumains et les bulgares en matière d'emploi* ». <sup>45</sup> Romeurope a observé la situation des droits de l'homme des ressortissants roms d'autres États membres afin de constituer un rapport complet. <sup>46</sup>

Les recherches n'ont identifié aucune intervention de cette sorte de la part d'une ONG comparable dans aucun des pays membres, laissant entendre qu'il y a d'importantes leçons à tirer à cet égard : « *Les Roms*

*de la banlieue parisienne ont voulu manifester deux mois avant la décision visant à maintenir les restrictions à l'emploi [pour les bulgares et les roumains]. Romeurope a aidé les Roms en organisant un bus, le transport, tous les détails logistiques, y compris le permis pour manifester et a divulgué l'événement dans plusieurs villes du pays à travers son réseau. Bien qu'habituellement les Roms n'apprécient pas une trop grande visibilité, ils ont participé à cet événement. Et cette fois-ci ils étaient visibles pour réclamer leur droit au travail, leur droit à l'opportunité de s'intégrer au marché du travail formel. 300 Roms et 150 représentants d'ONG en total ont manifesté devant l'Assemblée Nationale, devant le Ministère du travail et devant la Délégation de la Commission européenne. Ils ont organisé des réunions avec la délégation de la Commission européenne. La délégation a demandé un rapport sur les obstacles précis et un groupe parmi les manifestants a pu se rendre auprès de la Commission européenne pour le présenter.* <sup>47</sup>

## Favoriser l'intégration des Roms provenant des pays de l'Europe de l'Est

En Espagne, la *Fundación Secretariado Gitano* (FSG) a mis au point une réponse très complète à l'arrivée des ressortissants roms de l'Union européenne, pouvant servir de modèle de bonne pratique aux autres ONG. <sup>48</sup> Le programme pour favoriser l'intégration des collectifs d'immigrants roms des pays de l'Europe de l'Est [*Programa de fomento de la integración del colectivo gitano inmigrante procedente de países del Este de Europa*]<sup>49</sup> est sans doute le meilleur exemple disponible de réponse sur le plan national de la part d'une ONG. Le plus intéressant de ses éléments est l'intersection de financements provenant de l'Union européenne, de fonds nationaux, régionaux et municipaux, ainsi que le financement privé de caisses d'épargne. <sup>50</sup> En absence d'une coordination nationale, il n'a pas été considéré comme un programme « phare » et demeure peu visible, le travail étant réalisé au niveau local.

En 2006, la FSG a lancé un programme pilote visant les communautés roms qui arrivent en Espagne en provenance de l'Europe de l'Est. Pour l'organisation, cela représentait un nouveau défi et une nouvelle expérience, car elle ne s'était penchée jusque-là, que sur la situation des Roms espagnols. L'engagement institutionnel se reflète à présent dans un axe d'intervention spécifique (Axe d'intervention 4 : travailler avec les Roms/Gitans de l'Europe de l'Est)

du Plan stratégique 2009-2013 de la FSG.<sup>51</sup> L'objectif principal consistait à favoriser l'inclusion sociale complète des immigrants roms vivant en Espagne. Dans cette optique, la FSG a établi un rapport avec les Roms récemment arrivés afin de faire le point sur leur situation. Elle a ensuite défini les approches destinées à subvenir aux besoins les plus essentiels et à améliorer leurs conditions de vie. Elle les a soutenus lors des demandes auprès des services publics comme privés dans leurs villes de résidence. Le programme avait été lancé initialement dans cinq villes d'Espagne et actuellement plusieurs initiatives sont mises en œuvre à Alicante, à Valence, à Barcelone, à Avilés, à Oviedo, à Madrid, à Cordoue, à Málaga et à Burgos. La FSG envisage un futur élargissement de ce programme.

Ce programme est orienté sur quatre axes principaux : le soutien initial, l'éducation, le logement et l'emploi. Soutenir les Roms pour accéder aux services est une intervention transversale qui les aide à renforcer leur confiance en soi. Il s'agit d'un processus intensif et à la fois hautement flexible. Actuellement, ce soutien a pour but essentiel de rapprocher les Roms aux institutions publiques, aux services d'assistance sociale et plus généralement à la société majoritaire. Les spécialistes de la FSG travaillant avec les Roms étrangers (un responsable de projet à plein temps dans chaque ville, à l'exception de Barcelone où il y en a quatre) identifient leurs besoins et leurs revendications pour leur faciliter l'inscription et l'accès aux services essentiels. En coordination avec d'autres programmes de la FSG (ainsi que d'autres services et d'autres institutions), la FSG gère les activités suivantes : l'orientation, le conseil et l'accompagnement pour officialiser leur situation administrative et les guider dans les diverses procédures ; la promotion des droits fondamentaux, notamment en ce qui concerne l'émission des cartes de santé, l'accès aux services de santé, la scolarisation des enfants et l'accès aux allocations ; la promotion de l'autonomie, notamment par le biais de cours d'alphabétisation et de langue ; et la sensibilisation, notamment des professionnels des services sociaux, de l'éducation et de la santé.

**L'éducation** des enfants roms est une priorité. Les interventions dans ce domaine visent à sensibiliser les parents roms et les établissements scolaires, à faciliter la scolarisation et les demandes d'allocations scolaires (par exemple, l'exonération des frais des cantines), à surveiller la fréquentation scolaire et la collaboration avec les services d'éducation spécialisés (par exemple, les unités de conseil psychopédagogique) et une participation active aux mécanismes de coordination tels que les audiences

sur l'absentéisme. Cette intervention a produit jusqu'ici de bons résultats : des centaines d'enfants roms provenant d'autres États membres sont scolarisés et fréquentent l'école avec assiduité. Il a par ailleurs été possible d'engendrer une attitude plus positive de la part des établissements scolaires et des enseignants.

**L'accès au logement décent et adéquat** pour les Roms provenant d'autres États membres constitue également une priorité, bien qu'il y ait souvent des obstacles que le programme n'est pas en mesure de surmonter (par exemple, l'insuffisance de revenus, le manque de disponibilité de logements à des prix abordables, etc.). Les professionnels du programme aident les bénéficiaires à chercher un logement, visitent parfois les appartements et évaluent leur condition, offrent des conseils sur les contrats de location, accompagnent les demandes d'allocations logement et assurent une assistance en cas d'expulsions. Dans un contexte local particulier, comme celui de Cordoue, la FSG travaille en association avec la municipalité dans le programme des « appartements-relais », qui offrent un hébergement provisoire dans des appartements loués, un revenu mensuel de subsistance et une assistance sociale aux familles roms qui s'engagent dans un processus d'inclusion sociale et d'intégration au marché du travail.

**Les interventions en matière d'emploi** favorisant l'intégration au marché du travail s'inscrivent dans le cadre du « programme plurirégional de lutte contre la discrimination » (*Programa Pluriregional de Lucha Contra la Discriminación*), le programme opérationnel du Fonds social européen 2007-2013 du gouvernement espagnol, géré par le Ministère du travail et de l'immigration. De nombreuses agences intermédiaires (publiques comme privées) assurent chacune la mise en œuvre d'une section du programme. La FSG est une de ces agences et assure la mise en œuvre du sous-programme concernant les citoyens roms. Il s'agit du *Programa Acceder : FSE 2007-2013 – Acciones dirigidas a la población gitana* (« Programme Accéder : FSE 2007-2013 – Actions visant la population rom ») qui a commencé lors de la période antérieure des Fonds Structurels (2000-2007). Ce dernier contient une section relative aux migrants roms au sein du chapitre « Contexte et situation », ainsi qu'un axe d'intervention au sein du chapitre sur les activités prévues, à savoir l'axe 3 – Mesure 2.5 « Interventions visant à favoriser l'intégration sociale et économique des immigrants roms ».<sup>52</sup> Les activités relatives à l'emploi consistent principalement à fournir des services d'orientation, des cours de communication et d'aptitudes sociales,



des formations professionnelles, une médiation avec les employeurs potentiels, et un soutien dans la recherche d'emploi. Au total, 1.500 migrants roms avaient participé à diverses initiatives du programme avant décembre 2008. 94% des bénéficiaires étaient des roms roumains tandis que le reste étaient des Roms bulgares et bosniaques.

Plusieurs leçons importantes peuvent être tirées de ce programme en ce qui concerne, par exemple, l'évaluation des besoins, qui facilite le développement d'une perspective multidimensionnelle, ainsi que l'importance d'un bon niveau de coordination et de coopération entre les parties intéressées, publiques comme privées.

Afin d'être véritablement efficace, l'intervention directe doit être accompagnée d'activités institutionnelles et de *lobbying* afin de sensibiliser et de promouvoir la responsabilité du public en ce qui concerne l'inclusion sociale des ressortissants roms provenant d'autres États membres. Cet engagement public doit être assuré à tous les niveaux gouvernementaux – national, régional et local – en fonction des attributions et des responsabilités respectives.

Le personnel de la FSG a réussi à établir des liens très étroits avec les communautés, fondés sur une confiance mutuelle. Grâce au *travail de rue*, mais aussi au fait d'être allés en Roumanie pour visiter les lieux d'origine des collectifs roms qu'ils soutiennent, ils ont pu mieux comprendre les besoins réels, ce qui a permis que les initiatives proposées soient bien accueillies par les Roms. Ces méthodes de travail sont en mesure d'inspirer d'autres actions comparables.

Le programme « Accéder » de la FSG montre également que les Fonds structurels de l'Union européenne, tels que le Fonds social européen (FSE), peuvent être utilisés au bénéfice des citoyens de l'Union européenne provenant d'autres États membres. En outre, il est parvenu à attirer d'autres financements de diverses institutions gouvernementales à tous les niveaux, avec lesquelles la FSG a signé plusieurs protocoles d'accord. Même si la participation de ces institutions est de nature purement financière, elle leur permet de prendre conscience sur la problématique des citoyens roms de l'Union européenne, et encourage ainsi un changement progressif de l'attitude générale envers les citoyens roms de l'Union européenne qui établissent leur domicile en Espagne. À titre d'exemple, nous tenons à remarquer que le Président de Catalogne a écrit une lettre au Directeur régional de la FSG en mai 2009, pour

exprimer sa reconnaissance et complimenter la FSG sur la mise en œuvre du programme.

### « Le droit à l'éducation, le droit à un futur »

En Italie, depuis 2008, l'ONG *Comunità de Sant'Egidio* organise le projet *Diritto alla scuola, diritto al futuro* [Le droit à l'éducation, le droit à un futur] à Rome pour soutenir l'éducation et l'intégration des enfants et familles roms et sintis vivant dans des camps formels ou informels situés dans les six municipalités de la ville.<sup>53</sup> Jusqu'à maintenant, ce projet a permis de soutenir près de 1.250 personnes et a été mis en œuvre grâce au financement du gouvernement. Bien que le projet ne soit pas exclusivement destiné aux enfants roms, un grand nombre d'entre eux a bénéficié de ce projet.

Les objectifs principaux du projet sont, entre autres, la prévention de la mendicité et du décrochage scolaire, la participation active des élèves roms et sintis à la vie scolaire; la prévention de l'intolérance et la promotion des valeurs de coexistence.

Les activités comprennent la supervision et le soutien des enfants roms et sintis, l'attribution de bourses, des actions impliquant les parents et familles roms, des actions de sensibilisation pour combattre les sentiments anti-roms, et des interventions d'assistance sociale. Les médiateurs roms facilitent l'interaction entre les écoles, les institutions et les parents roms.

À propos du projet, les représentants de la *Comunità de Sant'Egidio* ont mentionné des difficultés liées en partie à la nature « expérimentale » du projet, qui nécessite un investissement considérable en temps et en énergie afin que les écoles et professeurs comprennent et prennent en compte les besoins des Roms et des Sintis, de façon à permettre la participation active et directe des familles roms. La *Comunità de Sant'Egidio* a fait part de ses inquiétudes quant à la durabilité du projet, à cause de fonds insuffisants et limités dans le temps. Ce projet de 18 mois dont le budget est de 200 000 EUR est financé à 90% par le gouvernement, le reste du financement étant assuré par l'ONG. Le devenir du projet après la période initiale de 18 mois est incertain. De plus, la *Comunità de Sant'Egidio* a également fait remarquer qu'elle avait des problèmes pour obtenir le soutien total des écoles, ce qui est pourtant un élément crucial pour la pleine réussite du projet. Néanmoins, la *Comunità de Sant'Egidio* a décrit ce projet comme étant facilement transférable et

extrêmement important puisqu'il « a pour but la réussite de l'éducation des enfants grâce à des méthodes directes, et qu'il est facile à mettre en œuvre sans 'barrières ethniques' entre des élèves venant de cultures différentes ».<sup>54</sup>

## Groupe pour la Gestion de la Vie de Quartier

Au **Royaume-Uni**, en Ecosse, le projet d'Oxfam Glasgow intitulé *Govanhill Neighbourhood Management Group* (Groupe pour la Gestion de la Vie du Quartier de Govanhill) s'intéresse particulièrement aux citoyens roms de l'Union européenne. Le projet a reçu une récompense exceptionnelle de la ville de Glasgow pour son travail auprès des communautés roms. D'après Oxfam: « Lorsque quelques milliers de Roms ont commencé à s'installer à Glasgow il y a cinq ans, nous savions qu'il y aurait certains défis à relever. Les Roms étaient en quête d'une vie meilleure au Royaume-Uni, suite aux persécutions et à la pauvreté auxquelles ils avaient dû faire face en Europe de l'Est. Ils avaient peu d'argent et parlaient peu anglais, ne savaient pas comment obtenir l'aide dont ils avaient besoin, étaient exploités par leurs employeurs et devaient faire face à l'hostilité d'une portion de la population locale. En 2006, Oxfam et les autorités sanitaires locales de Glasgow ont décidé d'employer deux personnes issues de la communauté rom pour qu'ils puissent donner des conseils et aider les autres à accéder aux services. Tout en soutenant les Roms, nous voulions aider à faire reculer les attitudes négatives des voisins et de la communauté locale et être sûrs que les services publics locaux répondaient aux besoins de la communauté. Avec le temps, de plus en plus de personnes se sont impliquées. Après diverses discussions, le Govanhill Neighbourhood Management Group a été formé, réunissant le secteur public, les associations caritatives locales, Oxfam ainsi que les membres de la communauté même ».<sup>55</sup>

Le projet a réuni différents acteurs pour améliorer la vie locale et soutenir cette nouvelle communauté. Tout le monde s'est assis autour de la même table et s'est engagé à aider ce groupe d'individus, ce qui a permis de garantir l'accès aux soins pour les familles roms et d'aider les établissements scolaires à soutenir les enfants roms. Le groupe a également mis le doigt sur les problèmes liés aux mauvais employeurs et a aidé à la compréhension mutuelle entre différentes personnes. L'implication dans la communauté a été déterminante pour les Roms ainsi que pour la communauté élargie de Govanhill.

Comme l'a suggéré un porte-parole d'Oxfam : « ... C'est très positif de voir des exemples de gouvernements locaux qui s'engagent à travailler avec les partenaires, et les communautés elles-mêmes. Il y a encore du chemin à parcourir, mais Govanhill est sur la bonne voie ». <sup>56</sup>

## Perspectives

Les initiatives positives qui sont mentionnées ici ne sont qu'une petite sélection parmi les projets mis en œuvre à travers l'Europe pour faciliter l'intégration des Roms, prenant en compte ou s'intéressant spécifiquement aux Roms issus d'autres pays européens.

Il est fort possible que les initiatives locales soient aussi importantes que les initiatives à grande échelle, précisément parce qu'elles sont plus petites et développent des stratégies à la base qui sont applicables au niveau des individus réels, plutôt que de faire appel à des notions plus vagues de « Roms ». C'est à ce micro-niveau que les citoyens locaux et les autorités peuvent se familiariser avec les Roms en tant qu'individus, ce qui a pour conséquence l'émergence d'un sentiment de sympathie et de solidarité à leur égard.

Les initiatives positives ont de bonnes chances d'être couronnées de succès si ces trois conditions sont remplies :

- **Tout d'abord**, il est essentiel que **tous les acteurs**, en particulier les autorités locales, les autorités nationales ainsi que les organisations de la société civile **coopèrent étroitement** et fassent participer les bénéficiaires, dans ce cas les Roms, à la fois lors de la conception et lors de la mise en œuvre des projets. Cela fonctionne particulièrement bien dans un contexte où cette participation est cohérente avec les aspirations et les expériences des « communautés d'accueil ».
- **Deuxièmement**, qu'une **approche holistique** soit adoptée, **comprenant des actions interconnectées relatives à un large éventail d'aspects de la vie sociale** couvrant les domaines essentiels que sont l'emploi, l'éducation, le logement, la santé, etc. Une intervention qui ne s'intéresse qu'à un seul domaine aura rarement autant de chances de réussir.
- **Troisièmement**, que des **partenariats constructifs** mettent en relation différents

**niveaux du gouvernement** de façon horizontale aussi bien que verticale. Plus ces « initiatives de coopération gouvernementale » seront actives, et plus il y aura de coopération entre les différents secteurs et niveaux - bénévole et communautaire, ainsi qu'entre le gouvernement européen, national, régional et local - plus un programme aura de chances de fournir une prestation positive, holistique, et participative aux populations roms.

Les initiatives positives qui ont été identifiées sont pour la plupart indépendantes et font rarement partie d'une stratégie d'ensemble au niveau national ou régional.

Compte tenu de la nécessité des populations roms provenant d'autres pays de l'UE de s'intégrer dans la société des pays d'accueil, un cadre stratégique au niveau européen pour l'intégration des Roms est essentiel. Une telle stratégie devrait fixer des standards minimums communs pour gérer la

situation des populations roms nationales et des groupes de « migrants » roms dans tous les pays de l'Union, et utiliser les Fonds Structurels de l'UE et les Fonds Sociaux Européens comme mécanismes clés de financement.

L'Union européenne et les États membres pourraient prendre exemple sur l'Espagne qui a développé un programme d'intégration des Roms financé par les Fonds Structurels Européens, et qui prend en compte les Roms provenant d'autres pays de l'Union européenne. Le travail effectué par EURoma, un réseau constitué par des Roms de douze États membres, qui a défini la nécessité de promouvoir l'utilisation des Fonds Structurels (FS) pour améliorer l'efficacité des mesures visant les populations roms et pour promouvoir leur intégration sociale sera bien évidemment centrale dans ce contexte.<sup>57</sup>

**La sélection des initiatives positives répond à un certain nombre de critères, y compris :**

- Qu'elles améliorent la situation relative à la discrimination et l'égalité des chances ;
- Qu'elles démontrent l'effet positif des lois et des politiques sur l'inclusion sociale des Roms provenant d'autres États membres ;
- Qu'elles soient durables ;
- Qu'elles soient transférables, y compris à d'autres États membres ;
- Que les Roms ou les organisations roms participent à la conception et à la mise en œuvre des projets ;
- Qu'elles reçoivent des réactions positives de la part des bénéficiaires ;
- Qu'elles placent les intérêts des ressortissants roms d'autres États membres au cœur des préoccupations ;
- Qu'elles abordent la problématique particulière des femmes, des enfants et des personnes âgées roms, ainsi que des handicapés, dans l'élaboration de politiques en faveur des Roms et de politiques générales sur l'inclusion sociale ;
- Qu'elles fassent preuve d'une forte coopération entre les différents niveaux du gouvernement et la société civile.

## Notes

- <sup>1</sup> Directive 2004/38/EC du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres, modifiant le règlement (EEC) No 1612/68 et abrogeant les directives 64/221/EEC, 68/360/EEC, 72/194/EEC, 73/148/EEC, 75/34/EEC, 75/35/EEC, 90/364/EEC, 90/365/EEC et 93/96/EEC.
- <sup>2</sup> Commission européenne (2009), Communication sur des recommandations pour une meilleure transposition et une meilleure application de la Directive 2004/38/EC relative au droit des citoyens de l'Union et de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres, Bruxelles, COM(2009) 313/4, p. 8-9
- <sup>3</sup> Commission européenne, « Droit de circuler et de séjourner librement dans l'Union européenne: faire ce droit fondamental la réalité », [http://ec.europa.eu/justice\\_home/doc\\_centre/citizenship/movement/doc\\_citizenship\\_movement\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/justice_home/doc_centre/citizenship/movement/doc_citizenship_movement_fr.htm) (04.10.2009)
- <sup>4</sup> Voir EURES à : <http://ec.europa.eu/eures/> (02.11.2009)
- <sup>5</sup> Voir: À quoi sert «l'Europe est à vous — citoyens»? , <http://ec.europa.eu/youreurope/nav/fr/citizens/index.html> (20.10.2009)
- <sup>6</sup> L'article 37 « Dispositions nationales plus favorables » stipule que « Les dispositions de la présente directive ne portent pas atteinte aux dispositions législatives, réglementaires et administratives d'un État membre qui seraient plus favorables aux personnes visées par la présente directive ».
- <sup>7</sup> Milieu Ltd et l'Institut Europa (2008) Conformity Study for Spain: Directive 2004/38/EC [Étude de conformité pour Espagne : Directive 2004/38/EC], disponible à : [http://ec.europa.eu/justice\\_home/doc\\_centre/citizenship/movement/doc/spain\\_compliance\\_study\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/justice_home/doc_centre/citizenship/movement/doc/spain_compliance_study_en.pdf) (29.09.09)
- <sup>8</sup> Spain/Real Decreto 240/2007 (16.02.2007)
- <sup>9</sup> Milieu Ltd et l'Institut Europa (2008) Conformity Study Directive 2004/38/EC for Spain. p.5
- <sup>10</sup> Department for Children, Schools and Families (2009) School Admissions Code [Code relatif aux admissions scolaires publié par le Ministère de l'Éducation britannique], Londres: DSCF. p.22, <http://www.dcsf.gov.uk/sacode/downloads/SchoolAdmissionsCodeWEB060309.pdf> (08.09.2009)
- <sup>11</sup> Entretien avec une famille rom, Manchester, UK, 07.04.2009
- <sup>12</sup> Department for Children, Schools and Families (2008) The Inclusion of Gypsy, Roma and Traveller Children and Young People [L'Inclusion des enfants et adolescents gitans, roms et nomades], Nottingham : DFES Publications, p.5-6, <http://publications.teachernet.gov.uk/eOrderingDownload/Inclusion%20of%20Gypsy%20Roma.pdf> (09.09.2009)
- <sup>13</sup> Department of Schools, Children and Families (2008) The Inclusion of Gypsy, Roma and Traveller Young People [L'Inclusion des enfants et adolescents gitans, roms et nomades], Nottingham : DSCF. p.10, available at: <http://publications.teachernet.gov.uk/eOrderingDownload/Inclusion%20of%20Gypsy%20Roma.pdf>
- <sup>14</sup> Department of Schools, Children and Families (2008) Raising the achievements of Gypsy, Roma and Traveller pupils [L'Inclusion des enfants et adolescents gitans, roms et nomades], Nottingham: DSCF, <http://publications.teachernet.gov.uk/default.aspx?PageFunction=productdetails&PageMode=publications&ProductId=DSCF-00102-2008&>
- <sup>15</sup> Chaque agence locale de services à l'enfance (« Children's services authority ») en Angleterre est chargée de promouvoir la coopération entre : (a) l'agence ; (b) chacun des associés intéressés de l'agence ; et (c) toute autre personne, morale ou physique, jugée pertinente par l'agence, soit-elle une personne morale ou physique d'une quelconque nature exerçant des fonctions ou pratiquant des activités relatives aux enfants présents dans la zone d'attribution de l'agence. [http://www.opsi.gov.uk/acts/acts2004/ukpga\\_20040031\\_en\\_3](http://www.opsi.gov.uk/acts/acts2004/ukpga_20040031_en_3) (23.10.2009)
- <sup>16</sup> La principale fonction des Traveller Education Services est de promouvoir le libre accès et l'inclusion complète à l'éducation ordinaire. Conformément à la Race Relations Act 2000 (loi relative aux relations raciales), les établissements scolaires ont le devoir d'éliminer toute discrimination raciale illégale et de promouvoir l'égalité des chances et les bonnes relations raciales dans l'exercice de leurs fonctions. Ceci inclut les Gitans et les Gens du voyage d'origine irlandaise en tant que groupes ethniques. Toutes les écoles, dans tout le pays, peuvent accueillir des élèves gitans, roms ou des gens du voyage parmi leurs élèves. L'amélioration du rendement scolaire des enfants gitans, roms et des gens du voyage est une responsabilité de tous les professionnels du système éducatif, d'autant qu'elle permet d'évaluer l'efficacité des politiques mises en place pour lutter contre l'exclusion éducative et sociale. Les Gitans/Roms et les Gens du voyage d'origine irlandaise sont identifiés comme des groupes raciaux et sont protégés par la Race Relations Act qui les identifie en tant que communautés ethniques minoritaires légitimes, <http://www.nhs.uk/chq/Pages/1078.aspx?CategoryID=68&SubCategoryID=153> (22.10.2009)
- <sup>17</sup> Les services de soins de santé primaires sont gérés par les Primary Care Trusts (« Agences régionales de soins primaires »). Il existe en Angleterre quelque 152 agences, chacune d'entre elles étant responsable d'une région du pays, <http://www.nhs.uk/chq/Pages/1078.aspx?CategoryID=68&SubCategoryID=153> (22.10.2009)
- <sup>18</sup> Le Pupil Level Annual School Census (« recensement annuel de la fréquentation scolaire »), mis en place en janvier 2003, recueille des données sur l'ethnicité des élèves et comprend les Gitans/Roms et les Gens du voyage d'origine irlandaise. Les établissements scolaires sont invités à évaluer les répercussions de leurs politiques sur l'inclusion de ces groupes. Étant donné que les Gitans/Roms et les Gens du voyage d'origine irlandaise sont classés sous la même catégorie, on pourrait soutenir qu'il est impossible de les distinguer afin d'identifier les besoins précis des enfants des Roms migrants ou de leurs familles. Au 1er janvier 2007, ce même mécanisme tient compte de la langue maternelle des élèves. Ce recensement permet déjà de créer des renvois entre les données sur les origines ethniques et d'autres données sur les élèves, telles que le rendement scolaire. On recueille des données sur le rendement scolaire des élèves âgés de 5 à 14 ans et crée des renvois entre celles-ci et les données sur l'ethnicité des élèves. De la même façon, il est possible de créer des renvois entre les données sur la langue maternelle et les données sur le rendement scolaire, entre autres.
- <sup>19</sup> Generalitat de Catalunya (2009) Pla Integral Del Poble Gitano a Catalunya 2009-2013, Departament de Governació i Administracions Públiques, Secretaria d'Acció Ciutadana
- <sup>20</sup> OSCE (2008) Sustainable Policies for Roma and Sinti Integration, Supplementary Human Dimension Meeting Final Report [« Politiques viables pour l'intégration des Roms et des Sintis »], Rapport définitif de la Réunion supplémentaire sur la dimension humaine], 10 - 11 juillet 2008, Vienne, pages 10 et 26 [http://www.osce.org/documents/odhr/2008/10/33484\\_en.pdf](http://www.osce.org/documents/odhr/2008/10/33484_en.pdf) (20.10.2009)
- <sup>21</sup> Pla integral del poble gitano a Catalunya 2005-2008 pages 271,274 et 275, disponible à : [http://www.gencat.cat/governacio-ap/ACCIO\\_CIUTADANA/DOCS-FORMULARIS/Pla\\_poble\\_gitano.pdf](http://www.gencat.cat/governacio-ap/ACCIO_CIUTADANA/DOCS-FORMULARIS/Pla_poble_gitano.pdf) (23.10.2009)

- 22 Generalitat de Catalunya (2009) Pla Integral Del Poble Gitano a Catalunya 2009-2013, Departament de Governació i Administracions Públiques, Secretaria d'Acció Ciutadana. pages 292, 294, 302 et 304
- 23 Voir « Intégration en bonne voie pour les Roumains », paru dans La République de Seine-et-Marne (15.06.2009)
- 24 M. LeGrand (2008) « La ville et quatre familles roms s'engagent à coopérer », Le Parisien (17.11.2008)
- 25 Voir [www.romeurope.org](http://www.romeurope.org) (22.10.2009)
- 26 Voir « Intégration en bonne voie pour les Roumains », paru dans La République de Seine-et-Marne (15.06.2009)
- 27 Voir « Intégration en bonne voie pour les Roumains », paru dans La République de Seine-et-Marne (15.06.2009)
- 28 Cité lors d'un entretien avec Romeurope, Paris, France, 04.06.2009. Voir aussi: (2009) « La ville et quatre familles roms s'engagent à coopérer », Le Parisien (17.11.2008) et « Invitation à la presse Conférence de presse sur l'intégration de familles roumaines à Cesson », Hôtel de Ville, 10 juin 2009; archives du chercheur.
- 29 Entretien avec un fonctionnaire de l'autorité locale, Pise, Italie, 20.03.2009
- 30 A. Sconosciuto, A. Minghi (ed), Les villes minces - Programme de la municipalité de Pise avec la communauté Rom présente sur son territoire – Sommaire du programme 2002-2007 (« Le città Sottili – Programma della Città di Pisa con la comunità rom del territorio-Sintesi del Programma 2002-2007 »), Società della Salute Zona Pisana - Comune di Pisa - Azienda USL 5 di Pisa, juin 2007 [http://www.anci.it/Contenuti/Allegati/presentazione\\_citta\\_sottili\\_2007.doc](http://www.anci.it/Contenuti/Allegati/presentazione_citta_sottili_2007.doc) (22.10.2009)
- 31 A. Sconosciuto, A. Minghi (ed), Les villes minces - Programme de la municipalité de Pise avec la communauté Rom présente sur son territoire – Sommaire du programme 2002-2007 (« Le città Sottili – Programma della Città di Pisa con la comunità rom del territorio-Sintesi del Programma 2002-2007 »), Società della Salute Zona Pisana - Comune di Pisa - Azienda USL 5 di Pisa, juin 2007
- 32 A. Sconosciuto, A. Minghi (ed), Les villes minces - Programme de la municipalité de Pise avec la communauté Rom présente sur son territoire – Sommaire du programme 2002-2007 (« Le città Sottili – Programma della Città di Pisa con la comunità rom del territorio-Sintesi del Programma 2002-2007 »), Società della Salute Zona Pisana - Comune di Pisa - Azienda USL 5 di Pisa, juin 2007
- 33 En outre, le statut légal de beaucoup de Roms d'ex-Yougoslavie et le manque d'alternatives pour leur régularisation à travers les récentes lois sur l'immigration 'implique d'importantes difficultés et entrave tout projet visant leur autonomie et leur inclusion'. A. Sconosciuto, A. Minghi (ed), Les villes minces - Programme de la municipalité de Pise avec la communauté Rom présente sur son territoire – Sommaire du programme 2002-2007 (« Le città Sottili – Programma della Città di Pisa con la comunità rom del territorio- Sintesi del Programma 2002-2007 »), Società della Salute Zona Pisana - Comune di Pisa - Azienda USL 5 di Pisa, juin 2007.
- 34 'Italy: Mayor "pays" Roma-Gypsies to leave the city' (« Italie : Le maire 'rétribue' les Roms-Gitans pour qu'ils quittent la ville ») ADN Kronos International, 21.05.09 <http://www.adnkronos.com/AKI/English/Security/?id=3.0.3342187830>
- 35 Entretien avec un fonctionnaire de l'autorité locale, Pise, Italie, 20.03.2009
- 36 A. Sconosciuto, A. Minghi (ed), Thin Cities - Project of the Municipality of Pisa with the Roma community in the territory- Summary of the project 2002-2007 ('Le città Sottili – Programma della Città di Pisa con la comunità rom del territorio- Sintesi del Programma 2002-2007 '), Società della Salute Zona Pisana - Comune di Pisa - Azienda USL 5 di Pisa, June 2007
- 37 Pour un résumé de ces projets, veuillez consulter : A. Sconosciuto, A. Minghi (ed), Les villes minces - Programme de la municipalité de Pise avec la communauté Rom présente sur son territoire – Sommaire du programme 2002-2007 (« Le città Sottili – Programma della Città di Pisa con la comunità rom del territorio- Sintesi del Programma 2002-2007 »), Società della Salute Zona Pisana - Comune di Pisa - Azienda USL 5 di Pisa, juin 2007
- 38 Cordoue propose également un programme parallèle financé par la municipalité de Cordoue et mis en œuvre avec la collaboration d'une ONG s'occupant de fournir un logement provisoire dans des appartements conventionnels. Le programme des pisos puente [appartements relais] pourvoit aux familles Roms ayant signé un contrat d'engagement à l'intégration avec la municipalité, un hébergement dans des appartements loués, un revenu mensuel, des services sociaux et une orientation pour l'emploi.
- 39 Entretien avec un fonctionnaire de l'autorité locale, Cordoue, Espagne, 17.03.2009
- 40 « APPEL DES ELUS Pour une politique d'accueil et d'accès aux droits en direction des Roms d'Europe de l'Est installés en France », disponible à : <http://www.romeurope.org/?p=1398#more-1398>, (07.09.2009)
- 41 Entretien avec Romeurope, Paris, France, 24.09.2009
- 42 Heyraud, Emmanuel. 2009. « Accueil des Populations Roms: Mise en place d'un groupe de travail au sein de l'AMGVF » paru dans Grandes Villes Hebdo: La lettre des Maires de Grandes Villes de France N° 804 - 8 juillet 2009, Sommaire, p.5
- 43 Voir Romeurope, [www.romeurope.org](http://www.romeurope.org) (06.09.2009)
- 44 Groupe d'information et de soutien des immigrés, voir <http://www.gisti.org/>
- 45 Entretien avec Romeurope, Paris, France, 24.09.2009
- 46 Romeurope (2008) Report 2007-2008 Paris: Romeurope, <http://www.statewatch.org/news/2009/jan/roma-in-europe-report-2008.pdf> (06.09.2009)
- 47 Entretien avec Romeurope, Paris, France, 24.09.2009
- 48 Fundación Secretariado Gitano 2009. 'Programme for fostering the integration of the Romani immigrant groups from Eastern European countries' [Programme pour favoriser l'intégration des collectifs d'immigrants roms des pays de l'Europe de l'Est], Madrid: FSG
- 49 Ceci n'est pas un titre officiel, mais plutôt un nom englobant toutes activités réalisées avec des « Roms étrangers ».
- 50 Cette intervention est donc aussi une initiative de la société civile et représente à un moment donné l'intégration relative dans un programme opérationnel ESF. La FSG est une agence intermédiaire au sein du programme opérationnel. Pour de plus amples informations veuillez visiter : <http://www.gitanos.org>
- 51 Fundación Secretariado Gitano (2009) Plan Estratégico 2009-2013, p.39, <http://www.gitanos.org/publicaciones/planestrategicoFSG09-13/> (17.09.2009)
- 52 Programa Plurirregional de Lucha Contra la Discriminación. Programa Acceder; FSE 2007-2013 - Acciones dirigidas a la población gitana. Documento Marco. Décembre 2007, p. 19
- 53 Pour de plus amples informations, veuillez visiter : <http://www.santegidio.org/index.php?pageID=840&idLng=1062> (20.10.2009)
- 54 Entretien avec la Communauté de Sant'Egidio, Italie, 07.04.2009
- 55 'Award-winning partnership with Roma in Glasgow' [Un partenariat avec les Roms à Glasgow qui a gagné un prix] <http://www.oxfamblogs.org/ukpoverty/post/2009/03/award-winning-partnership-with-roma-community-in-glasgow/> (08.09.2009)
- 56 Cité dans 'Award-winning partnership with Roma in Glasgow' <http://www.oxfamblogs.org/ukpoverty/post/2009/03/award-winning-partnership-with-roma-community-in-glasgow/> (08.09.2009)
- 57 'What is EURoma?' (« EURoma : de quoi s'agit-il? ») disponible à : <http://www.euromanet.eu/about/index.html> (09.09.2009)



Commission européenne

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

**La situation des ressortissants européens roms qui s'installent dans d'autres États membres**

**Initiatives positives sélectionnées**

Design: FRA, Vienne

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2010

2010 - 126 pp, - 21 x 29.7 cm

ISBN-13: 978-92-9192-474-5

doi: 10.2811/36377

De nombreuses informations sur l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne sont disponibles sur le site internet de la FRA (<http://fra.europa.eu>).

© Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2010

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

**Comment vous procurer les publications de l'Union européenne?**

**Publications payantes:**

- sur le site de l'EU Bookshop: <http://bookshop.europa.eu>;
- chez votre libraire, en lui donnant le titre, le nom de l'éditeur et/ou le numéro ISBN;
- en contactant directement un de nos agents de vente.  
Vous obtiendrez leurs coordonnées en consultant le site: <http://bookshop.europa.eu>  
ou par télécopie au numéro suivant: +352 2929-42758.

**Publications gratuites:**

- sur le site de l'EU Bookshop: <http://bookshop.europa.eu>;
- auprès des représentations ou délégations de la Commission européenne.  
Vous obtiendrez leurs coordonnées en consultant le site: <http://ec.europa.eu>  
ou par télécopie au numéro suivant: +352 2929-42758.

**FRA - European Union Agency for Fundamental Rights**

**Schwarzenbergplatz 11**

**1040 - Wien**

**Austria**

**Tel.: +43 (0)1 580 30 - 0**

**Fax: +43 (0)1 580 30 - 691**

**E-Mail: [information@fra.europa.eu](mailto:information@fra.europa.eu)**

**<http://fra.europa.eu>**



Publications Office

ISBN 978-92-9192-474-5



9 789291 924745